



ASSEMBLÉE PUBLIQUE

AVIS PUBLIC EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES :

1. Le conseil d'arrondissement, lors de sa séance extraordinaire tenue le 2 août 2018 a approuvé, le :

PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO RCA15-14007-1 intitulé : « Adopter le règlement RCA15-14007-1 modifiant le Règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble de l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension (RCA15-14007) visant à le rendre concordant au règlement de zonage 01-283 ».

2. Conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ c. A-19.1), ce projet de règlement fera l'objet d'une assemblée publique le **16 août 2018 à 18 h** au 405, avenue Ogilvy, 2^e étage Montréal.

3. Ce projet de règlement est en lien avec la modification au règlement de zonage en cours 01-283-104 et vise à apporter des modifications aux limites et aux numéros de zones.

4. Ce projet vise les zones A, 0460, 0475 et 0502 et situées au sud de la rue Jarry Est, entre la 14^e et la 20^e Avenue.

5. Au cours de cette assemblée publique, le maire de l'arrondissement ou tout autre membre du conseil qu'il désigne, expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désireront s'exprimer sur le sujet.

6. Ce projet de règlement n'est pas susceptible d'approbation référendaire.

7. Le projet de règlement et un plan de la zone visée sont disponibles pour consultation au bureau d'arrondissement, situé au 405, avenue Ogilvy, bureau 100, aux heures habituelles de bureau.

Le 6 août 2018

La secrétaire d'arrondissement,
Danielle Lamarre Trignac, avocate, M.A.

Publication :
[Journal Le Devoir, édition du 6 août 2018](#)